

# LE MEMORIAL,

O U

## RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Quintidi, 25 messidor, an V.

Jeudi 13 juillet 1797 (v. st.)

(N<sup>o</sup>. 55.)

Vis consilii expers mole ruit suâ ;

Vim temperatam di quoque provehunt

In majus :

### BELGIQUE.

*Bruxelles, le 22 messidor (10 juillet.)* Il défile continuellement par notre ville des corps de cavalerie et d'infanterie qui se rendent dans d'autres places des départemens réunis et particulièrement dans celles de la ci-devant Flandre maritime. Ces troupes, selon toute apparence, étoient destinées à s'embarquer à Dunkerque pour tenter, de concert avec l'escadre batave, l'expédition projetée contre la Grande-Bretagne ou l'Irlande; mais dans le cas où les négociations de paix ne réussiroient point, ce projet éprouvera bien des difficultés ou des longueurs, puisque les Anglais croisent sans cesse à la vue de presque tous les ports des république française et batave, sans qu'on puisse les forcer à s'en éloigner : ces jours derniers encore ils se sont montrés si près de la côte, en face de l'Écluse, qu'on fut obligé d'envoyer de la troupe avec du canon vers l'endroit qu'on croyoit menacé d'un débarquement. On leur supposoit le dessein de rejeter sur la côte une portion des forçats dont le gouvernement français les a gratifiés ; toutefois, ils se sont retirés, ne nous ayant laissé que la peur et l'appréhension d'une nouvelle tentative de leur part.

Il défile également de la Flandre des troupes qui se rendent dans l'île de Cadsandt sans doute pour surveiller ou prévenir les desseins de ces mêmes Anglais qui croisent aussi près de ces parages.

Le ministre des finances, Ramel, a mandé à l'administration centrale du département de la Dyle, que les dépenses, relatives aux écoles centrales, doivent être acquittées par les *sous additionnels* ; et, qu'au surplus, les avances faites jusqu'ici, par les finances de la république, pour ces établissemens, doivent se rembourser sans retard. Ainsi, faute de fonds, l'instruction publique déperira dans son berceau.

### FRANCE.

*Paris, le 24 messidor.*

La Banqueroute de Fellope occupe toujours les discours. Le commerce s'en inquiète, et en craint d'autres : les observateurs réfléchissent, en voyant un homme qui s'étoit élevé rapidement, et à l'aide de tous les mouvemens que supposent le jacobinisme et l'agiotage, rapporté plus rapidement encore à terre par sa banqueroute, sans autre inconvénient pour lui, que d'avoir monté et descendu. Il étoit à terre en 89, au haut de la roue de fortune en juin 1797. Le revoilà à terre.

Ramel et Bailleul grimpoient en même tems que lui en

91. Ramel s'est assis prudemment au comptoir, d'où le cri public ne peut le faire déguerpir ; Bailleul s'assied fièrement à la tribune, et raisonne sur l'*instruction* ! J'aimerois encore mieux être Follope, et n'avoir plus rien.

Les lettres du Havre apprennent l'arrivée de Muskeir, avec sa flotille de chaloupes canonnières, qui fera, dit-on, l'avant-garde de la *grande* flotte qui fera la *grande* descente dont nous ferons *grand* bruit avant qu'elle obtienne de *grands* succès. *Amen.*

Nous avons, les premiers, annoncé l'arrestation du comte d'Entraigues. Le *Censeur des Journaux* nous dit que l'on annonce la prochaine arrivée de ce prisonnier à Paris.

Les papelards constitutionnels, se disant évêques de France, annoncent la facétie d'un concile constitutionnel, dit national, pour rétablir la *paix* dans l'église. Quelques personnes disent que ce n'est point une facétie, et qu'ils sont assurés de rétablir la paix en abdiquant leurs honneurs usurpés.

Le *Censeur* parle d'une cabaretière assassinée lundi, par deux jeunes invalides, à qui elle refusoit de vendre du vin ! *L'Europe*, des jacobins de Saumur, qui vont à l'église le jour de saint Pierre, et qui mettent dans le tronc, pour aumône, des oreilles de prêtres qu'ils avoient gardées des massacres de la Vendée ! M. Rouget-de-l'Isle, auteur de l'hymne des Marseillais, et des journalistes se souffletaient dans le *Feuilleton* et dans le *Déjeûner* ! fi ! fi ! fi !

Les jacobins se réunissent en club, sous prétexte d'un culte. Pourquoi pas ? Ils n'attaquèrent le culte que par la raison que le culte étoit un club, un *club conspirateur*.

L'affaire de la compagnie Dijon, relative au récépissé de 60 millions, a été soumise, le 19 de ce mois, à un jury spécial : l'agent du trésor public, les commissaires de la trésorerie et Camus, ont été entendus ; et il a été unanimement décidé qu'il n'y avoit pas lieu à accusation, et ceux qui s'étoient volontairement constitués prisonniers, ont été remis sur-le-champ en liberté.

Les honnêtes gens ont remporté, hier, une double victoire au conseil des cinq cents, l'auroit-on jamais cru, le décret qui fait rentrer les émigrés de Toulon, a fait émigrer la montagne.

Il est arrivé hier des accidens à Saint-Jean-en-Grève, grande église qu'on démolit. On parle de quelques personnes blessées et tuées.

*La Clef du Cabinet* insère des gentilleses contre M. de la Harpe. Un ivrogne couvert de boue se moque d'un honnête homme un peu mouillé.

Les dernières lettres de Berlin sont très-alarmanes sur la santé du roi de Prusse; on dit qu'il est attaqué d'une hydropisie de poitrine qui ne laisse guères d'espérance de guérison.

#### V A R I É T É.

*Du général la Fayette, et des motions faites en sa faveur au parlement d'Angleterre.*

Ce n'est point ici le lieu d'examiner la vie politique de M. de la Fayette, et de porter sur sa conduite dans la révolution française, un jugement qui n'appartient qu'à la postérité. On doit au malheur des secours, avant de lui faire entendre des vérités sévères; et d'ailleurs, comment une voix impartiale obtiendrait-elle en ce moment quelque crédit, au milieu des défenseurs enthousiastes et des nombreux accusateurs de la Fayette? Ceux qui ne croient, ni à son héroïsme, ni à ses forfaits, seront difficilement écoutés par les passions qui le défendent ou le condamnent. Rien ne me parait le distinguer éminemment des principaux personnages qui ont commencé la révolution. Il contribua, comme les autres, à faire naître des évènements plus grands que lui: il ne sut jamais les diriger, même pour son avantage; et la raison en est simple. Il se laissa constamment gouverner par la multitude, au lieu de s'en rendre le maître; il s'aperçut trop tard que le monstre déchainé par lui et par ses collègues, avoit plus besoin de frein que d'aiguillon. Le poste difficile où il se trouvoit placé, donnoit à toutes ses actions je ne sais quoi d'équivoque, dont la haine de toutes les factions a pu profiter contre lui avec trop d'avantage. Il est possible que ses qualités l'eussent rendu très-recommandable à tous les partis dans des tems paisibles et dans une autre situation; mais il s'est jetté volontairement au milieu de circonstances extraordinaires avec lesquelles son caractère et ses talens n'avoient aucune proportion. Un jeune élève de Washington, qui avoit acquis de la gloire en Amérique, doit trouver grâce, même aux yeux des monarques les plus absolus, quand il défend la liberté; mais il est condamnable aux yeux des républicains, quand il ne s'oppose pas aux excès de la licence qu'il est fait pour réprimer et pour punir. En un mot, les diverses époques de la vie du général la Fayette, peuvent justifier ceux qui le louent, ceux qui le blâment, ceux qui le plaignent. On conçoit son premier enthousiasme; mais bientôt il faut condamner son imprudente foiblesse; et tout le monde enfin doit louer son repentir, et s'intéresser à ses malheurs.

Les premiers orateurs de l'Angleterre se sont honorés, en implorant pour lui la clémence et la justice de l'empereur. On vient de faire paroître la collection de leurs discours à l'imprimerie du *Journal d'économie publique*, rue de Buffaut, N<sup>o</sup>. 499, chez M. Roederer, qui s'est fait remarquer aussi parmi les défenseurs de la Fayette. Ces discours sont des modèles que ne peuvent trop étudier les politiques et les orateurs français; ils y verront avec quelle décence, avec quelle dignité doivent s'exprimer des hommes d'Etat,

et comment on est digne de représenter une grande nation.

M. Fitzpatrick et M. Fox, tous deux membres de l'opposition, tous deux apologistes de M. de la Fayette, parlent toujours avec de grands égards, de l'empereur, même en traçant le tableau le plus énergique des rigueurs que fait subir la cour de Vienne au prisonnier d'Olmuz. Ces deux éloquens soutiens de la liberté des peuples ne craignent point de parler avec attendrissement des vertus privées, et de la constance de Louis XVI à ses derniers momens; ils invoquent les mânes d'un roi mort en pardonnant, et l'exemple de la reine son épouse en faveur d'un homme que les gouvernemens monarchiques regardent comme le géolier et l'oppresseur de ses maîtres. M. Fox rappelle très-heureusement l'affaire du jeune Asgill, officier américain.

« Nul exemple, dit-il, n'est plus directement applicable à M. de la Fayette. Il est bien vrai que l'épouse et les enfans du général Asgill, repoussés par le sang-froid ministériel de Versailles, recoururent à la sensibilité de la reine de France; mais cette princesse, émue et comme femme et comme mère, à l'aspect de cette famille suppliante et désespérée, prit la requête, la transmit elle-même à son royal et vertueux époux, et ce fut le roi de France qui eut l'honneur de se rendre intercesseur pour l'infortune auprès des Américains. »

Dans un autre endroit, il répond à l'un des ministres qui l'accuse de réserver tout son intérêt pour M. de la Fayette, quand un si grand nombre d'émigrés peuple l'Europe entière.

« Je défie, s'écrie-t-il, mon adversaire de citer une seule occasion où il ait été question de ces intéressantes victimes du malheur, et où ce côté de la chambre ne leur ait payé le tribut de compassion et de respect qui leur est dû. Il est vrai que nous ne leur avons pas exprimé notre intérêt, à la manière du ministre, en abusant de leur misère; en ne tenant compte ni de leur vie, ni de leur réputation; en les engageant, par des promesses trompeuses, dans des entreprises insensées; en les y forçant par des ordres tyranniques; en les envoyant à la boucherie de Quiberon, etc. etc. »

Voilà le langage généreux des hommes vraiment libres! ainsi s'exprime un étranger sur des malheureux Français que la mort menace s'ils rentrent dans leur patrie; et quand un de leurs compatriotes s'attendrit sur leur destinée, il est coupable ou du moins suspect à Paris! Tels sont nos progrès dans la morale républicaine, et telle est la dépravation de ces Anglais, de ces esclaves à qui nous serions si honteux de ressembler!

Vent-on voir un exemple de bienséance encore plus rare parmi nous? On le trouve dans le discours de M. Fitzpatrick. Ceux qui le connoissent savent assurément qu'il n'est ni fanatique ni superstitieux. Il parle cependant avec la plus profonde vénération des sentimens religieux de Madame de la Fayette. Il s'indigne qu'on lui ait refusé un confesseur et les autres secours de la religion romaine qu'elle a, dit-il, demandés inutilement. Il s'est bien gardé, malgré la différence des opinions, de traiter avec légèreté celles d'une femme aussi respectable, qui, dans sa prison, n'a d'autres consolateurs que Dieu et sa conscience.

Si le nom de M. de la Fayette fait naître une juste pitié, celui de Madame de la Fayette excite l'admiration. Ses héroïques vertus défendent son mari contre toutes les haines et auroient dû fléchir l'empereur. Quand le prisonnier

d'Olmuz  
les retour  
furent en  
pourra fa  
ambitieux

Suite des  
sur les  
dernier

« Ses o  
» sa dépo  
» l'appuy  
» pendan  
» blics le  
» renouco

» Quar  
» je n'ai  
» Tronch  
» Le roi  
» attendr

» Une  
» J'ai un  
» rien; il  
» leur vie

» plus rie  
» quittero  
» postérit  
» déjà leu  
» Embras  
» et tous

» Nous  
» Ma scœ  
» serment  
» suite, à  
» d'aller o  
» lorsqu'o

» Voilà u  
» car je s  
» autant q  
» vais le f

» religion  
» sophie.  
» Après  
» entendus

» bien con  
» je ne m'  
» été pron

» Lorsqu  
» der l'app  
» je lui ra  
» grand no

» qu'il ne  
» près eux  
» dit: les  
» de les re  
» leur que

» goutte de  
» fût répan  
» le trône  
» Ce fut

d'Olmuz sera délivré, il pourra méditer profondément sur les retours de la fortune au pied des tours du Temple où furent encore enfermées de plus grandes victimes : il y pourra faire un livre instructif à l'usage des peuples et des ambitieux, mais il n'en corrigera aucun.

F.

*Suite des fragmens d'une lettre de M. de Malesherbes, sur les premières causes de la révolution, et sur son dernier entretien avec Louis XVI.*

« Ses conseils et moi nous nous fondés à espérer » sa déportation : nous lui fîmes part de cette idée ; nous l'appuyâmes : elle sembla adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant plusieurs jours ; mais la lecture des papiers publics la lui enleva, et il nous prouva qu'il falloit y renoncer.

« Quand Desèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut. » je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa peroraison. » Tronchet et moi nous fûmes touchés jusqu'aux larmes. » Le roi dit : *Il faut la supprimer ; je ne veux pas les attendre.*

« Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit : » J'ai une grande peine. Desèze et Tronchet ne me doivent rien ; ils me donnent leur tems, leur travail, peut-être leur vie : comment reconnoître un tel service ? Je n'ai plus rien, et quand je leur ferois un legs, on ne l'acquitteroit pas. — Sire, leur conscience, l'Europe, la postérité se chargent de leur récompense. Vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle ? Embrassez-les : le lendemain il les pressa contre son cœur, et tous deux fondirent en larmes.

« Nous approchions du jugement. Il me dit un matin : » Ma sœur m'a indiqué un bon prêtre qui n'a point prêté serment, et que son obscurité pourra soustraire, dans la suite, à la persécution. Voici son adresse. Je vous prie d'aller chez lui, de lui parler, et de le préparer à venir lorsqu'on m'aura accordé la permission de le voir. Il ajouta : Voilà une commission bien étrange pour un philosophe ! car je sais que vous l'êtes : mais si vous deviez souffrir autant que moi, et que vous dussiez mourir, comme je vais le faire, je vous souhaiterois les mêmes sentimens de religion, qui vous consoleroient bien plus que la philosophie.

« Après la séance où ses défenseurs et lui avoient été entendus à la barre, il me dit : *Vous êtes certainement bien convaincu actuellement que dès le premier instant je ne m'étois pas trompé, et que ma condamnation avoit été prononcée avant que j'eusse été entendu.*

« Lorsque je revins de l'assemblée où nous avions été demander l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous les trois, je lui rapportai qu'en sortant, j'avois été entouré d'un grand nombre de personnes qui, toutes, m'avoient assuré qu'il ne périroit pas, ou au moins que ce ne seroit qu'à près eux et leurs amis ; il changea de couleur, et me dit : les connoissez-vous ? retournez à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns ; déclarez leur que je ne leur pardonnerai pas s'il y avoit une seule goutte de sang versé pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu, quand peut-être il auroit pu me conserver le trône et la vie, et je ne m'en repens pas.

« Ce fut moi qui lui annonçai le premier le décret de

mort ; il étoit dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains ; le bruit que je fis, le tira de sa méditation, il me fit, se leva, et me dit : *Depuis deux heures je suis occupé à rechercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien ! M. de Malesherbes, je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paroître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire.*

« Je revis encore une fois cet infortuné monarque. Deux officiers municipaux étoient debout à ses côtés. Il étoit debout et lisoit. L'un des municipaux me dit : *causez avec lui ; nous n'écouterons pas. Alors j'assurai le roi que le prêtre qu'il avoit désiré, alloit venir. Il m'embrassa, et me dit : la mort ne m'effraie point, et j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu.* »

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 24 Messidor.

Le directoire est chargé de statuer sur une adresse, dans laquelle l'administration municipale de Sées dénonce une circulaire des évêques constitutionnels. Cette circulaire convoke un concile à Paris.

Organe d'une commission spéciale, Duplantier ( de l'Ain ) fait un rapport sur les sociétés populaires.

« Quand il s'agit, dit-il, de faire une révolution, les sociétés populaires peuvent contribuer à l'impulsion de l'esprit public ; mais quand une révolution est terminée, à quoi serviroient les sociétés populaires. Elles soutinrent un moment en France, le berceau de la république ; mais dès que la république peut se passer de leur appui, les sociétés populaires devinrent ses fléaux. Qu'est-il besoin de retracer ici les crimes des jacobins ? Usurpateurs de la puissance suprême, ils mirent sous le joug le peuple et ses représentans. L'histoire de la convention nationale est celle de leur règne, et presque toutes ses pages, jusqu'au 9 thermidor, sont écrites en caractères de sang.

Quoique l'antre de l'anarchie fût depuis long-tems fermée, la législature suivante vit la France de nouveau menacée par les disciples de Robespierre et de Marat. Ce fut du milieu des *panthéonistes* que s'élança Babeuf, la loi agraire dans une main, et dans l'autre le poignard du démagogisme. Le génie de la liberté déconcerta celui de la licence, et les conspirateurs de Grenelle reçurent le châtiement dû à leurs forfaits.

Aujourd'hui de nouveaux jacobins méditent de nouveaux crimes. Ils forment des clubs et des cercles : c'est-là qu'on voit encore de faux Aristides, de prétendus Brutus ; c'est-là que le gouvernement, le corps législatif, et sur-tout le conseil des cinq cents, sont calomniés chaque jour ; là nous sommes des royalistes, des chouans, des émigrés. En effet, nous rapportons des lois de sang ! Nous voulons assurer aux cultes leur libre exercice ! Nous voulons payer la dette arriérée de la justice ! Nous voulons imposer un frein aux dilapidateurs ; De pareils crimes ne trouvent point de grace aux yeux de certains *patriotes*.

Le ministre de la police en est instruit : du fond des dé-

partemens dont la surveillance les importune, les vils rebuts de la révolution accourent; ils inondent Paris. Des mégères à gages nous menacent lentement du canon de vendémiaire. Par-tout on rencontre ces figures sinistres, miroirs d'une ame criminelle; et moi-même j'ai reculé d'horreur en me trouvant face à face avec deux scélérats, dont l'un égorga mon meilleur ami, et dont l'autre s'efforça de me traîner à l'échafaud.

Rewbel disoit, en brumaire an 3 : « Où la tyrannie s'est-elle organisée ? Aux jacobins. Qui décima la convention ? Les jacobins. Qui couvrit la France de cachots, d'échafauds, de larmes et de sang ? Les jacobins. Si vous ne les frappez avec courage, je vous le dis avec douleur, demain peut-être la liberté n'est plus ! »

Ainsi parloit un homme qui connoissoit bien les jacobins, un homme qu'on ne traitera pas sans doute de chouan, d'émigré, de royaliste. A ce que disoit Rewbel, j'ajoute moi : « Si vous laissez renaître de leurs cendres les sociétés populaires, la constitution est perdue. »

Le rapporteur examine ensuite les articles de la constitution sur lesquels on s'appuie pour ouvrir de nouvelles sociétés populaires sous des noms différens. Il ne se dissimule pas que la constitution permet les réunions paisibles de citoyens, mais en même temps elle leur défend de se former en assemblées délibérantes, dirigées par un président et des secrétaires.

Duplantier présente en conséquence un projet dans lequel il s'efforce de concilier la liberté des réunions avec la sûreté publique. On remarque dans ce projet les dispositions suivantes :

» La porte des maisons où les réunions auront lieu, porteront cette inscription : *société particulière s'occupant de questions politiques.*

» Nul n'y pourra être admis, s'il n'est domicilié depuis un an, dans la commune où se fera la réunion.

» Les réunions ne pourront être composées que de dix membres dans les communes de cinq mille ames; trente dans celles de cinq à vingt mille ames; quarante dans les quatre grandes communes Paris, Lyon, Bordeaux et Marseilles.

» Ces réunions n'auront lieu que deux fois par mois; leurs séances finissent au coucher du soleil : elles sont sous la surveillance de la police; le directoire et les administrations auront droit de les dissoudre quand la tranquillité publique paroîtra menacée.

» Ces dispositions s'appliquent aux sociétés particulières dans lesquelles, sous prétexte du culte, on traite des questions religieuses et morales.

Des débats assez vifs s'élèvent sur la demande en impression du rapport et du projet. Couppé (des côtes du Nord) ainsi que Béranger trouvent le projet mesquin, ridicule même en plusieurs de ses dispositions : ils s'opposent à l'impression.

Vaublauc et Dumolard se persuadent que l'impression n'éprouveroit pas de difficulté, si le projet n'attribuoit aux administrations le pouvoir de dissoudre les réunions séditieuses. Cependant cet article exprime le vœu même de la constitution, article 360. Au reste, ajoute Dumolard, on ne peut trop appeler l'attention publique sur ces instrumens révolutionnaires, sur ces monstres avides de destruction,

qui, du fond de leurs cavernes, n'attendent que l'instant de se jeter sur leur proie. Vous dissiperez, législateurs, leur coalition liberticide; et pour anéantir jusqu'à leur dernier espoir, vous organiserez, dans le plus bref délai, cette brave garde nationale dont le nom seul les épouvante. Je vote pour l'impression.

Aux voix, s'écrie-t-on !

Bailleul s'élance à la tribune : On vous a parlé de monstres, de monstres dans les cavernes (ris et murmures); eh bien, je vais les désigner, les monstres. Les monstres sont ces provocateurs des maux qui nous affligent, ces complices constans de la longue trahison.... (Bruit.) On n'ignore pas qu'une certaine autorité constituée fut sans cesse le jouet d'une faction....

Une voix : Qu'est-ce que cela veut dire ?

Une autre : Il s'agit des jacobins; voilà les monstres.

Bailleul, toujours fort ému : Sont-ce donc les jacobins qui massacrent les patriotes sur tous les points de la république ?...

— C'est faux !

Bailleul continue : Sont-ce les jacobins qui viennent d'égorger l'administration de l'Eure ?....

— Oui.

Bailleul poursuit : Sont-ce les jacobins qui ont assassiné, en un mois, soixante républicains dans le Calvados ?....

— L'ordre du jour sur les impostures !

Bailleul reprend : L'ordre du jour n'empêchera pas que des flots de sang ne coulent.....

— Où cela ?

Toujours Bailleul : A Lyon.

Un grand nombre de membres : C'est encore faux; fermer la discussion !

Bailleul profère encore quelques paroles qui se perdent dans le tumulte. Le conseil ferme la discussion. L'impression et l'ajournement sont arrêtés.

Jourdan, des Bouches-du-Rhône, prononce ensuite un discours en faveur du projet de la commission sur la police des cultes. Ce discours obtient les honneurs de l'impression; il sera distribué au nombre de trois exemplaires pour chaque membre.

## CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 24 messidor.

Après avoir entendu le rapport de Laussat, le conseil approuve une résolution qui accorde au ministre de la marine, pour les dépenses du reste de l'an 5, une somme de dix millions.

Sur la proposition de Lafond - Ladebat, il rejette une autre résolution qui accorde une indemnité de 96,000 l. au capitaine Kéer, Irlandais, pour un navire qui lui a été saisi. Le motif du rejet est que beaucoup d'autres marins ont les mêmes droits à réclamer. Ils ne faut donc pas faire une loi particulière, quand les circonstances en sollicitent une générale.

## E R R A T A.

Numéro 54, page 1, col. 1, second alinéa, ligne première, il faut supprimer les mots de *Suisses*, et lire : Il ne doit plus exister parmi vous de patriotes exclusifs.....

SUPPLEMENT